

DEPARTEMENT
DES
HAUTS-DE-SEINE

Arrondissement
de
NANTERRE

Canton de Courbevoie 2

N° DCM-2022-105

EXTRAIT

Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de PUTEAUX

Séance du **LUNDI 12 SEPTEMBRE 2022**
sur convocation adressée aux Conseillers le 6 septembre 2022

**PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT D'UNE DÉLÉGATION MUNICIPALE
REPRÉSENTANT LA VILLE ET ACCOMPAGNANT LE CONSEIL DE LA JEUNESSE À ISTANBUL**

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre à neuf heures et trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de PUTEAUX, convoqués en application des articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et individuellement par lettre d'invitation, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence du Maire, Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD.

La Présidente ayant ouvert la séance, il a été procédé à la désignation du Secrétaire, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme AMSELLEM a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Présents – Mme CECCALDI-RAYNAUD, Mme AMSELLEM, M. BALLET, Mme PALAT, Mme GIRARD, M. CAVAYE, Mme MADRID, M. CAUMONT, Mme SOULAINÉ, M. BERNASCONI, M. GUILLEROT, Mme TROPENAT, Mme COUDER, Mme MENARD, M. MOREAU-LUCHAIRE, M. GHANEM, Mme MESSAOUDENE, M. STURBOIS, M. MALEVERGNE, Mme ANDRE, Mme CAZENAVE, M. ROUSSET, Mme LEBRETON, Mme KAROTCHI, M. GOUIN, Mme ZERHOUNI, M. METIVIER, M. LOTTEAU, M. CANTO, M. HAUTBOURG, M. LOE MIE, M. DUBAIL, M. POEZEVARA

Ont donné mandat – M. GAHNASSIA à Mme SOULAINÉ, M. PINSARD à Mme LEBRETON, M. MARCHIONI à M. MOREAU-LUCHAIRE, Mme RENOUF à Mme ANDRE, M. BOUCHINDHOMME à Mme MESSAOUDENE, Mme LAMBERTI à M. METIVIER, Mme HERMANN à Mme KAROTCHI, Mme BRUMENT à M. HAUTBOURG

Excusés – M. FRANCHI, Mme SIRSALANE

lesquels forment la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice. Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement en application de l'article L.2121-17 du Code précité.

Accusé de réception en préfecture
092-219200623-20220912-DCM-2022-105-DE
Date de télétransmission : 28/09/2022
Date de réception préfecture : 28/09/2022

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2123-18 ;

Vu le budget de l'exercice en cours ;

Considérant que la Ville a créé un Conseil de la Jeunesse ;

Considérant qu'un déplacement à l'étranger est organisé à l'automne 2022 afin d'échanger avec des jeunes turcs sur l'avenir de la jeunesse à la suite de l'enquête nationale lancée en Turquie, ainsi que d'évoquer de nouvelles modalités de diffusion de la culture ;

Considérant que, dans ce cadre, le Conseil de la Jeunesse doit se rendre à Istanbul du 30 septembre au 3 octobre 2022 ;

Considérant qu'une délégation municipale de quatre élus doit représenter la Ville et accompagner le Conseil de la Jeunesse lors de son séjour à Istanbul ;

Considérant que M. Dubail a présenté oralement en séance un amendement proposant qu'un élu de l'opposition soit intégré à la délégation municipale, que ledit amendement a été rejeté par 35 voix contre, 5 voix pour et 1 abstention,

Vu le rapport de présentation ci-annexé ;

DELIBERE :

Article 1er : Autorise le déplacement à Istanbul d'une délégation de quatre élus du 30 septembre au 3 octobre 2022 pour représenter la Ville et accompagner le Conseil de la Jeunesse,

Article 2 : Accorde un mandat spécial aux quatre élus qui représenteront la Ville de Puteaux et accompagneront le Conseil de la Jeunesse à Istanbul,

Article 3 : Autorise la prise en charge des frais divers, notamment de transport, d'hébergement et de restauration dans la limite d'un plafond global de 6 500 euros, pour la durée totale du déplacement de la délégation municipale à Istanbul.

Article 4 : Les dépenses seront prélevées sur l'article 6251 « voyages et déplacements » et 6532 « frais de mission des maires, adjoints et conseillers ».

Le 28/09/2022

Pour le Maire et par délégation
Le 2^{ème} Adjoint au Maire



Anne-Marie AMSELLEM



Le 26/09/2022

Joëlle CECCALDI-RAYNAUD



Maire de Puteaux
Présidente du territoire
Paris Ouest La Défense



Délibération adoptée par :

38 **Voix pour**
1 **Voix contre**
2 **Abstention(s)**
0 **NPPV**

Affiché le : **28 SEP. 2022**

Transmis en préfecture le : **28 SEP. 2022**

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Conformément aux termes de l'article R.421-7 du code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Dans le cadre de la dématérialisation des procédures administratives, ce document a été visé et signé numériquement.

VILLE DE PUTEAUX

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Direction Enfance / Jeunesse / Puteaux Famille

DELIBERATION DU CONSEIL
SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2022

**PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT D'UNE DÉLÉGATION MUNICIPALE
REPRÉSENTANT LA VILLE ET ACCOMPAGNANT LE CONSEIL DE LA JEUNESSE À
ISTANBUL**

Créé en 2018, le Conseil de la Jeunesse est une instance consultative qui permet aux jeunes de 18/30 ans de s'exprimer et d'être au cœur de la vie communale. En participant activement à la vie locale, les jeunes agissent dans les domaines de la culture, de la citoyenneté, du vivre ensemble et de la transition écologique.

Dans ce cadre, un déplacement à Istanbul est prévu sur un week-end d'automne 2022. Ce voyage a pour objectif d'échanger avec des jeunes turcs sur l'avenir de la jeunesse à la suite de l'enquête nationale lancée en Turquie, ainsi que d'évoquer de nouvelles modalités de diffusion de la culture.

Une délégation de quatre élus de Puteaux représentera la Ville et accompagnera le Conseil de la Jeunesse lors du séjour qui se déroulera du 30 septembre au 3 octobre 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal :

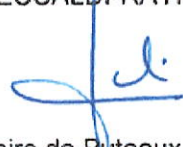
- d'autoriser le déplacement à Istanbul d'une délégation de quatre élus du 30 septembre au 3 octobre 2022 pour représenter la Ville et accompagner le Conseil de la Jeunesse,
- d'accorder un mandat spécial aux quatre élus qui représenteront la Ville de Puteaux et accompagneront le Conseil de la Jeunesse à Istanbul,
- d'autoriser la prise en charge des frais divers, notamment de transport, d'hébergement et de restauration dans la limite d'un plafond global de 6 500 €, pour la durée totale du déplacement de la délégation municipale à Istanbul.

***Vu pour être annexé à
la délibération du conseil municipal
en date du 12 SEPTEMBRE 2022.***

Le 26/09/2022

Joëlle CECCALDI-RAYNAUD




Maire de Puteaux
Présidente du territoire
Paris Ouest La Défense

Accusé de réception en préfecture
092-219200623-20220912-DCM-2022-105-DE
Date de télétransmission : 28/09/2022
Date de réception préfecture : 28/09/2022